



## Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

### Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49 de la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont trois sont nommés par l'Assemblée de la Santé, trois par le Directeur général et trois élus par les participants à la Caisse des Pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Les représentants ci-après de l'Assemblée de la Santé ont été nommés par :

- **la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2005** :<sup>1</sup>
  - Mme R. Veerapen, de la délégation de Maurice à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé
  - Mme C. Patterson, de la délégation de l'Australie à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant
- **la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2006** :<sup>2</sup>
  - le Dr A. J. Mohammad, de la délégation de l'Oman à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé
  - M. D. Á. Gunnarsson, de la délégation de l'Islande à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant

---

<sup>1</sup> Décision WHA58(9).

<sup>2</sup> Décision WHA59(9).

- **la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2007 :**<sup>1</sup>
  - le Dr J. Larivière, de la délégation du Canada à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé
  - le Dr A. A. Yoosuf, de la délégation des Maldives à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant.

3. Le mandat du membre nommé par la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, Mme R. Veerapen, et celui du membre suppléant nommé par la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, Mme C. Patterson, expireront à la fin de la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé.

#### **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

4. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr Ebenezer Appiah-Denkyira de la délégation du Ghana en qualité de membre et le Dr Palanitina Tupuimatagi Toelupe de la délégation de Samoa en qualité de membre suppléant du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2011.

= = =

---

<sup>1</sup> Décision WHA60(9).